



SÉCURITÉ DE CHANTIER ET LÉGISLATION DU BÂTIMENT

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Être capable de rédiger un plan particulier de sécurité. Connaître la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Maîtriser les risques d'accident du travail et de maladie professionnelle. Connaître les bases essentielles de la législation du travail.

PUBLIC CONCERNÉ :

Personnes ayant peu ou pas de connaissances dans ces domaines. Salariés des entreprises de Bâtiment, artisans ou particuliers souhaitant se former à la sécurité de chantier et aux bases de la législation du travail.

PRÉREQUIS :

Maîtrise de la lecture et de l'écriture du français. Niveau Troisième recommandé.

DURÉE :

3 jours (21 heures).

HORAIRES :

De 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

LIEU DE FORMATION :

FORTEC PRO
11, rue Maurice Bouchor,
93100 MONTREUIL.

MOYENS D'ACCÈS ET HÉBERGEMENTS :

Consultez notre site Internet "fortecpro.com", rubrique "Nous rencontrer".

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

Évaluation écrite des acquis en fin de formation.

COÛT DE LA FORMATION :

Plusieurs possibilités de prise en charge financière. Veuillez nous contacter.

Code : SEL

CONTENUS PÉDAGOGIQUES :

☐ LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

- Les accidents du travail dans le secteur du BTP.
- Les différents acteurs de la sécurité sur les chantiers.
- Établir un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).
- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- Les registres de sécurité.
- Les formations relatives à la sécurité.

☐ LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les travaux en hauteur.
- Les échafaudages, leur installation et les autorisations éventuelles.
- La vérification du matériel de chantier.
- Le risque électrique.
- Les chutes et traumatismes.
- Les incendies et explosions.
- Les risques interentreprises.
- Les intoxications par ingestion, par inhalation et percutanées.
- Le cas du plomb et de l'amiante.
- Les produits nocifs.
- Les risques particuliers de la profession (adaptation du contenu en fonction des participants à cette formation).

☐ HYGIÈNE ET PRÉVENTION

- Les gestes et postures.
- Les maladies professionnelles du Bâtiment.
- Les équipements de protection individuels de sécurité.
- La responsabilité de l'entreprise.

☐ LES BASES DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

- Les conventions collectives du Bâtiment et le Code du travail.
- Les contrats de travail. La rupture d'un contrat de travail.
- Les documents et la procédure pour l'embauche d'un salarié.
- Les congés payés.
- Les absences autorisées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Méthode expositive puis mise en application par méthode active et interrogative. Exposés et études de cas.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Salles de cours équipées des outils pédagogiques traditionnels, matériel audiovisuel et supports de cours.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Les stagiaires devront se munir pour le premier jour de cours du matériel suivant : feuilles de papier et stylos à bille.

CONSEILS ET INSCRIPTION :

Pour toute information, obtention d'un devis ou inscription, merci de nous communiquer les données suivantes :

Pour les particuliers :

- nom, prénom et adresse ;
- numéros de téléphone fixe et portable ;
- adresse eMail.

Pour les entreprises :

- nom et adresse de l'entreprise ;
- numéros de téléphone et de fax ;
- nom de la personne à contacter dans l'entreprise ;
- adresse eMail ;
- nom et prénom du ou des stagiaires.

Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais.

CONTACTS :

Jean ROTA : ☎ 06.27.96.07.53

eMail : contact@fortecpro.com

SITE INTERNET :

www.fortecpro.com